

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 17 août 2026 à 19 h à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro : Adresse : Lot : Objet :	2026-0044 1264, rue Robert 2 532 300 du cadastre du Québec Autoriser : • La construction d'un garage détaché dans la cour avant, ce qui n'est pas permis en vertu du tableau 5.15 de l'article 5.8.2.6 du règlement 843; • Une distance de 10,3 m de la ligne avant, alors qu'une distance minimale de 15 m est exigée, conformément au tableau 5.15 de l'article 5.8.2.6 du règlement 843.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	2026-0071 1145, rue Trudel 2 531 754 du cadastre du Québec Autoriser : • Un agrandissement du bâtiment principal avec un toit plat, alors qu'il est stipulé à l'article 4.2.4.6 du règlement 843, l'obligation d'avoir une pente minimale de 4/12.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné ce 23 juillet 2026.

Martine Rouette
Directrice générale adjointe et greffière adjointe